

DEC191717DR10

**Décision portant nomination de Mme Muriel BOESCH aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171285DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) et nommant M. Frédéric MASSON en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Muriel BOESCH a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 juin 2019 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Muriel BOESCH, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) à compter du 12 juin 2019.

Mme Muriel BOESCH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Muriel BOESCH est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 juin 2019

Le directeur d'unité  
Frédéric MASSON

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg

Le Président de  
l'Université de Strasbourg



  
Michel DENEKEN